

13 Informations réglementaires

Etiquetage selon les directives EEC. 25 ATP.

CLASSIFICATION / SYMBOL

Xn Nocif.
Xi Irritant.
N Dangereux pour l'environnement.

RISQUE

R10 Inflammable.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif : peut endommager les poumons s'il est avalé.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SÉCURITÉ

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/spray.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S43 En cas d'incendie, utiliser du sable, de la terre, poudre chimique ou mousse.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter une contamination environnementale.
S60 Cette matière et son récipient doivent être jetés avec les déchets dangereux.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

14 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Limite d'exposition

TWA: 350 mg/m³

Protection individuelle

Equipement respiratoire:

Un masque respiratoire pour vapeurs organiques peut être approprié sur base des niveaux d'exposition déterminés par l'employeur.

Protection des mains:

Porter des gants et des vêtements appropriés.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection.

15 Premiers secours

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 min. Consulter un ophtalmologiste s'il apparaît une douleur, rougeur oculaire, ou une gêne visuelle.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements souillés et laver à grande eau pendant 15 min. Si des lésions cutanées apparaissent, consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements mais faire absorber du charbon médical activé si le sujet est conscient. Faire boire beaucoup d'eau, pas de lavage d'estomac.

16 Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

PETROM décline toute responsabilité pour une lésion ou un préjudice quelconque causé à l'acheteur, aux collaborateurs de l'acheteur ou à un tiers si les consignes de sécurité normales ne sont pas respectées.



inflammable



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Date :

Numéro d'Urgence :

AMBULANCE : 15 - POMPIERS : 15

POLICE : 19 - GENDARMERIE ROYALE : 177



WHITE SPIRIT

Famille chimique :
Hydrocarbures,
huile distillée

CAS N°
64742-82-1



Siège : 42, Av. des Forces Armées Royales - Casablanca

Tél.: 022 31 01 71 - 022 44 12 20 / 22 - Fax : 022 31 89 92

Dépôt Produits Chimiques : Tél.: 023 31 06 81

1 Identification du produit et de la société

Code produit: 1020

Identification du produit:

PETROSOL 15A 15/20 (White Spirit)

Famille Chimique: Hydrocarbures, huile distillée.

Distributeur: PETROM

42, Avenue des FAR

Casablanca - Maroc

Numéro Tél.: 022 31 01 71 / 023 31 06 81

Fax : 022 31 89 92

2 Composition/ information sur les composants

EINECS #: 265-185-4

CAS #: 64742-82-1

Composants dangereux

Mesitylène

1,2,4 Triméthylbenzène

Classification du danger : Xi, Xn, N

Risque : 10-51/53-65-66-67

Sécurité : 23-24-43-57-60-62

3 Identification des dangers

Inflammable. Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

4 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Le dioxyde de carbone, les poudres chimiques, les mousses. L'eau n'est pas recommandée car elle peut favoriser la propagation du feu; mais peut être utilisée sous forme pulvérisée pour éteindre un feu important. Dangers spécifiques : Combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. Risque de formation de mélanges explosifs au contact de l'air. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

5 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Arrêter et éliminer toute source d'allumage. Respirer les vapeurs le moins possible.

Minimiser le contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Eviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux de surface ou de grandes étendues de terre.

Prévenir les autorités et mettre le public à l'écart.

Méthode de nettoyage

Récupérer le produit déversé avec un absorbant pour liquide, par exemple le Chemisorb, le Rhonesec.

Eteindre avec du sable, de la terre ou un autre produit absorbant approprié sur la zone de déversement.

6 Manipulation et stockage

Stocker dans des locaux frais et bien ventilés, à l'abri des rayonnements solaires et de toute source de chaleur ou d'ignition et à l'écart des produits oxydants.

Prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Fermer soigneusement les récipients et les étiqueter correctement.

7 Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide incolore
Odeur:	Caractéristique
pH:	Non applicable
Point d'ébullition:	150-200 °C
Point d'éclair:	44 °C
Température d'auto-inflammation:	5245 °C
Limites d'explosivité (in air):	0,6 Vol% - 7,2 Vol%
Pression de vapeur (20°C):	Inf. 3mm Hg
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Densité (15°C):	0,78
Viscosité (40°C):	0,918 CST

8 Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable sous des conditions normales.

Matières à éviter: les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Aucun.

9 Informations écologiques

Ce produit est toxique pour l'environnement aquatique. Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Toxicité Aquatique:

Poissons CL 50: ≤10 mg/l

Invertébrés EC 50: ≤ 10 mg/l

Algues EC 50: ≤10 mg/l

Bactéries CL 50: ≤10 mg/l

10 Considérations relatives à l'élimination

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire comme conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

11 Informations relatives au transport

ADR, RID:	N° ONU	3295
	Classe	3
	Groupe d'emballage	III

IMDG:	Classe	3
	Groupe d'emballage	III

IATA:	Classe	3
	Groupe d'emballage	III

12 Informations toxicologiques

TOXICITE AIGUE

Inhalation CL 50: Sup. à 5 mg/l

Cutanée DL 50: Sup. à 2 000 mg/kg

Orale DL 50: Sup. à 2 000 mg/kg

EFFET LOCAL

Contact avec les yeux: Peu irritant.

Contact avec la peau: Peu irritant pour la peau

Ingestion: Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion prolongée.

Effet humain:

Le contact prolongé avec la peau peut entraîner une dermatite.